
Deuxième Assemblée
Genève, 11-15 septembre 2000

PROGRAMME D'ACTION ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

Généralités

À la première Assemblée des États parties, le programme des travaux à mener entre les sessions a été établi pour cibler et promouvoir la lutte de la communauté internationale contre les mines et mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs. Ce programme, qui concernait les cinq comités permanents d'experts a été conçu comme un moyen pratique de faciliter la mise en œuvre de la Convention.

Le Programme d'action du Président a été élaboré pour contribuer à ce processus en définissant les mesures pratiques qui pourraient être prises en application des recommandations des comités permanents d'experts. Il comprend un résumé des initiatives concrètes et activités découlant des travaux de ces comités ainsi que d'autres initiatives spécifiques qui ont été annoncées depuis la conclusion des travaux des comités ou lors de la deuxième Assemblée des États parties. Le Programme est donc fondé sur les travaux antérieurs, mais il est aussi tourné vers l'avenir parce qu'il vise la réalisation des objectifs des comités permanents d'experts. En outre, pour faciliter la coordination de nos efforts collectifs, on y a inclus un calendrier évolutif des futures activités, allant dans ce sens, de lutte contre les mines.

Lors de l'élaboration des plans de travail des comités permanents pour 2000-2001, les coprésidents de ces divers organes sont encouragés à faciliter la mise en œuvre des parties pertinentes du Programme d'action du Président. En outre, les États parties et les autres parties sont instamment invités à envisager de participer à l'exécution des activités énumérées dans le présent document et d'appliquer, le cas échéant, d'autres recommandations figurant dans les rapports des comités permanents d'experts. (Voir annexe IV)

Déminage et techniques employées dans ce contexte¹

1. Révision des normes techniques relatives au déminage : Le Comité permanent d'experts a recommandé que tous les participants aux actions de déminage soient encouragés à contribuer au processus de révision des normes internationales relatives au déminage engagé par le Centre international de déminage humanitaire de Genève pour le Service d'action antimines de l'ONU et que des travaux soient entrepris pour favoriser la diffusion et l'application effectives de ces normes. En coopération avec le Centre international de déminage humanitaire, le Service d'action antimines affichera bientôt sur son site Web la dernière version du projet de normes, donnera aux parties intéressées des précisions sur ce site et leur demandera de formuler des observations.
2. Révision des principes directeurs concernant l'action antimines : Le Comité permanent d'experts a reconnu l'importance des principes directeurs concernant l'action antimines et des principes relatifs aux bonnes pratiques. Dans le cadre de la suite donnée à cette recommandation, les études préliminaires réalisées par Handicap International, le Mines Advisory Group (MAG), l'organisation Norwegian People's Aid (NPA) et le groupe Bad Honnef continueront à être révisées et diffusées par le Groupe de travail sur l'action antimines de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres.
3. Développement de capacités locales en matière d'action antimines : Le Comité permanent d'experts a souligné qu'il était essentiel de développer les capacités locales en matière d'action antimines. Pour appuyer la réalisation de cet objectif, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit une assistance à 15 pays touchés par les mines. Dans le cadre de cette assistance, il établit des centres pour l'action antimines et assure une formation et une mobilisation des ressources. En outre, le PNUD organise actuellement un cours de formation en matière d'encadrement à l'intention de hauts responsables de la lutte contre les mines et d'autres cours sont prévus. Par ailleurs, de nombreuses organisations non gouvernementales développent aussi les capacités de lutte contre les mines dans les pays touchés.
4. Renforcement de la transparence du financement de l'action antimines : Le Comité permanent d'experts a estimé que la base de données du Service d'action antimines - *Mine Action Investments* - ne serait efficace que si elle contenait des informations très complètes et si des progrès étaient faits pour qu'elle devienne véritablement la source d'information sur les activités des donateurs. Le Service d'action antimines continue à encourager les donateurs à fournir à la fois des données sur leurs activités et des informations sur leurs politiques relatives au financement de l'action antimines.
5. Amélioration du cadre dans lequel s'effectue le déminage : Le Comité permanent d'experts a recommandé de prendre des mesures pour définir les meilleures pratiques à suivre pour établir un cadre propice au déminage. À cette fin, le Groupe de travail sur l'action antimines de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres élaborera des recommandations qui seront portées à l'attention du Comité permanent sur le déminage.

¹ Le Programme d'action du Président est fondé sur les travaux réalisés par les comités permanents d'experts en 1999-2000, mais il est aussi tourné vers l'avenir. Il a donc été divisé en sections qui correspondent à la répartition des tâches entre les comités en 2000-2001.

6. Appui à l'analyse socioéconomique pour la planification et l'évaluation des opérations de déminage : Le Comité permanent d'experts a recommandé de diffuser largement les conclusions des études sur les effets socioéconomiques et le déminage que le Centre international de déminage humanitaire de Genève a réalisées pour le PNUD. Il a en outre été reconnu que le déminage devrait être intégré, le cas échéant, dans le contexte plus large de la reconstruction, du développement et du renforcement de la paix. Pour donner suite à cette recommandation, le PNUD diffusera largement son étude et établira un guide à caractère socioéconomique à l'intention des responsables des opérations de déminage. Des formations et des ateliers peuvent aussi être organisés dans des pays touchés par les mines. Par ailleurs, le Survey Working Group, l'Institut international de recherche pour la paix, l'Institut international d'Oslo de recherches sur la paix (PRIO) et le NPA mettront à disposition les normes et protocoles qu'ils ont élaborés ainsi que des études indépendantes qui aideront à établir des indicateurs socioéconomiques.
7. Améliorations des échanges d'informations sur l'action antimines : Le Comité permanent d'experts a fait un certain nombre de recommandations concernant la poursuite de la diffusion d'informations sur l'action antimines et le renforcement des outils d'information sur cette action. À cette fin, le Service d'action antimines de l'ONU établit des liens entre son dossier de projets sur le Web et les dossiers de projets d'organisations non gouvernementales et envisage d'ajouter sur son site Web des données par pays et des liens avec des sites touchés par les mines et des centres d'action antimines (voir <http://www.un.org/Depts/dpko/mine/>). Le Service d'action antimines prend aussi dans le cadre du système des Nations Unies un certain nombre d'autres mesures (collaboration avec le Bureau du porte-parole, contribution à d'autres sources d'information sur l'action antimines, etc.) pour améliorer la diffusion de l'information. En outre, le Groupe de travail sur l'action antimines de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres actualisera les dossiers des ONG et les rendra accessibles sur Internet. Des liens mutuels seront établis entre de nombreuses organisations pertinentes.
8. Amélioration de la qualité des informations sur l'action antimines obtenues sur le terrain : Le Comité permanent d'experts a approuvé les travaux du Survey Action Center (SAC) et a recommandé que les conclusions de l'étude soient diffusées et que de nouvelles études soient réalisées. Dans ce contexte, des études sont effectuées ou prévues pour le Cambodge, le Liban, le Mozambique, le Tchad et la Thaïlande.
9. Amélioration des essais et de l'évaluation des équipements de déminage : Le Comité permanent d'experts a recommandé que des mesures soient prises pour améliorer les essais et l'évaluation des équipements de déminage, l'accent étant mis sur les technologies dont le coût est raisonnable et qui sont accessibles et appropriées. Un Programme international d'essai et d'évaluation des équipements, procédés et méthodes de déminage humanitaire a été établi par le biais d'un mémorandum d'accord signé le 17 juillet 2000 avec la Commission européenne, le Canada, les États-Unis, la Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suède. L'objectif dudit programme est d'élaborer des méthodes d'essai et d'évaluation et de les utiliser pour évaluer les équipements de déminage avant leur déploiement sur le terrain.

Assistance aux victimes des mines, réintégration sociale et économique des victimes et sensibilisation aux dangers des mines

1. Diffusion d'informations sur les programmes d'assistance aux victimes : Le Comité permanent d'experts a proposé un certain nombre de mesures pour élaborer et répartir un ensemble de programmes d'assistance aux victimes de manière à faire bien ressortir la gamme des activités d'assistance aux victimes, de promouvoir la transparence dans l'établissement des programmes et de mettre en relief les lacunes actuelles de notre action. Le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes, relevant de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et agissant comme animateur du Groupe-réseau de la constitution d'un dossier des programmes d'assistance aux victimes, a établi un tel dossier, lequel a été distribué à la deuxième Assemblée des États parties. Le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes rendra le dossier plus largement accessible via Internet et par d'autres méthodes de distribution et le mettra à jour chaque année si celui-ci est considéré comme un instrument utile.
2. Renforcement de la transparence dans l'établissement des programmes d'assistance aux victimes : Le Comité permanent d'experts a recommandé d'entreprendre des travaux complémentaires pour renforcer la transparence dans le contexte de l'application et du respect de l'article 6.3 de la Convention qui porte sur l'assistance aux victimes des mines terrestres. Par suite, le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes continuera à donner aux États parties des conseils sur la façon de rendre compte efficacement de l'application de l'article 6.3 de la Convention et à leur présenter des suggestions sur la manière d'utiliser la "Formule J" qui a été ajoutée aux formules de présentation de rapports au titre de l'article 7.
3. Diffusion, par le biais des centres de liaison nationaux, d'informations sur l'assistance aux victimes : Le Comité permanent d'experts a recommandé aux gouvernements d'établir des centres de liaison pour l'assistance aux victimes par l'intermédiaire desquels il serait possible de donner aux acteurs pertinents des informations portant par exemple sur le dossier mondial de projets, les principes directeurs et les méthodes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de concert avec la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, contacteront, au plus tard en décembre 2000, tous les États intéressés afin qu'ils désignent ces centres de liaison.
4. Coordination des activités des donateurs : Le Comité permanent d'experts a recommandé aux parties intéressées de continuer à mettre au point des méthodes plus efficaces de coordination des activités des donateurs tant au niveau national qu'au niveau mondial. La Suède coopérera avec les parties intéressées pour faciliter l'établissement de mécanismes qui dialogueraient directement avec les organes pertinents de coordination de l'assistance aux victimes dans les pays touchés par les mines. (Note : Le Mozambique, la Bosnie-Herzégovine, l'Afghanistan et d'autres ont déjà établi des mécanismes de coordination.)
5. Diffusion des textes de tous les principes directeurs concernant l'assistance aux victimes et mesures destinées à encourager leur application : Le Comité permanent d'experts a encouragé les parties pertinentes à tenir compte des principes directeurs existants touchant l'assistance aux victimes lors de la mise au point et de l'évaluation des programmes d'assistance aux victimes. À cette fin, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'OMS, l'UNICEF, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines et le Service d'action antimines ont distribué les

textes des principes directeurs les plus importants aux centres d'action antimines, aux organismes de déminage, aux gouvernements et à de nombreux autres organismes pertinents. Ces organismes assureront une distribution complémentaire des textes des principes directeurs en fonction des besoins. En outre, le Centre international de déminage humanitaire de Genève contribuera au recueil et à la diffusion des textes des principes directeurs par le biais de son site Web et de son centre de documentation.

6. Diffusion des textes des principes directeurs sur la sensibilisation aux dangers des mines et application de ces principes : Le Comité permanent d'experts a encouragé les parties intéressées à veiller à ce que les textes des principes directeurs internationaux de l'UNICEF relatifs à la sensibilisation aux dangers des mines soient largement diffusés comme moyens didactiques destinés aux organismes chargés d'élaborer les programmes et soient pris en compte lors de cette élaboration. L'UNICEF continuera à diffuser activement ces textes. Par ailleurs, le 12 septembre 2000, l'UNICEF a lancé son initiative visant à former des directeurs de programmes et des personnes chargées de renforcer la sensibilisation aux dangers des mines à l'échelle des communautés.

7. Amélioration de la gestion des données et informations sur l'assistance aux victimes : Le Comité permanent d'experts a recommandé d'améliorer le Système de gestion de l'information pour l'action antimines pour tenir compte des données touchant la sensibilisation aux problèmes des mines et des incidents relatifs aux mines. À cette fin, le Service d'action antimines et le Centre international de déminage humanitaire de Genève continuent à mettre au point et perfectionner les modules pertinents de gestion de l'information. Par ailleurs, le Comité permanent d'experts a recommandé à l'OMS de continuer à mettre au point son système intégré de surveillance des victimes et des traumatismes, avec une ventilation par sexe. L'OMS donnera suite à cette recommandation.

8. Amélioration de la collecte d'informations et de données sur l'assistance aux victimes : Le Comité permanent d'experts a proposé un certain nombre de mesures pour obtenir et diffuser plus efficacement des données plus fiables sur l'assistance aux victimes. Par ailleurs, Landmine Survivors Network, avec l'appui du Service d'action antimines de l'ONU, étoffera la base de données Rehab Service Database.

Destruction des stocks

1. Assistance pour la destruction des stocks : Le Comité permanent d'experts a recommandé aux parties ayant achevé de détruire leurs stocks de mettre leurs compétences à la disposition des parties qui en ont besoin. À cette fin, la Suisse établira un programme de formation à la gestion de la destruction des stocks. En outre, pour aider à atteindre cet objectif dans les Amériques, l'Argentine et le Canada, en coopération avec l'Organisation des États américains (OEA) et le Département des affaires de désarmement de l'ONU, organiseront un séminaire à Buenos Aires les 6 et 7 novembre 2000.

2. Amélioration des échanges d'informations sur la destruction des stocks : Le Comité permanent d'experts a estimé qu'il fallait s'efforcer de recueillir et échanger davantage d'informations sur les besoins des États parties et d'autres États en matière de destruction des stocks et sur l'assistance disponible pour répondre à ces besoins. Le Canada aide donc

le Service d'action antimines de l'ONU à mettre au point un site Web pour faciliter les échanges d'informations sur les expériences et les meilleures pratiques en matière de destruction des stocks et permettre aux États de faire connaître leurs besoins d'assistance technique. Par ailleurs, le PNUD a rassemblé et diffusera un certain nombre de monographies sur la destruction des stocks.

3. Destruction des mines dans des conditions d'efficacité et sans nuire à l'environnement : Le Comité permanent d'experts a débattu des moyens de faire en sorte que la destruction des stocks mondiaux soit effectuée de la façon la plus rapide, la plus économique et la moins nocive pour l'environnement. Pour faciliter les échanges d'informations techniques sur ces questions, la Hongrie et le Canada organiseront au début de 2001 un séminaire sur les problèmes particulièrement ardues que pose la destruction des mines PFM, qui, lorsqu'elles ne sont pas manipulées correctement, peuvent être atteintes par la corrosion et causer des dommages importants aux individus et à l'environnement.

État et fonctionnement d'ensemble de la Convention

1. Universalisation de la Convention : Le Comité permanent d'experts a souligné combien il était important de poursuivre les efforts qui doivent conduire à l'universalisation de la Convention. Plusieurs États parties (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) ainsi que le CICR et la Campagne internationale pour l'interdiction des mines ont décidé de prolonger les activités d'un *groupe de contact pour l'universalisation*, informel et à participation non limitée, pour faciliter l'application de mesures coordonnées visant à encourager de nouvelles ratifications de la Convention et adhésions à cet instrument. Par ailleurs, la France et le Canada, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), organisent une conférence sur l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention en Afrique, qui se déroulera à Bamako (Mali) les 15 et 16 février 2001.

2. Incitation au respect de l'article 7 : Le Comité permanent d'experts a recommandé que des efforts concertés soient faits pour encourager le respect de l'article 7 de la Convention. La Belgique a accepté de continuer à coordonner les efforts faits en ce sens, avec la participation de toutes les parties intéressées. En outre, la Belgique coopérera avec les États intéressés, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines et le Département des affaires de désarmement de l'ONU afin de rédiger un guide sur l'établissement des rapports au titre de l'article 7.

3. Poursuite du dialogue sur l'article 2 : Le Comité permanent d'experts a accueilli avec satisfaction l'offre faite par le CICR d'organiser des débats visant à examiner les caractéristiques techniques des stocks existants de mines antivéhicule d'une part et des mines antivéhicule qui pourraient être acquises ultérieurement d'autre part pour veiller à ce qu'elles soient conçues de manière à réduire le plus possible les risques encourus par les civils. Le CICR a confirmé qu'il organiserait des débats sur ces questions en mars ou avril 2001 et donnerait des précisions complémentaires sur la structure et les préparatifs de ces débats suffisamment de temps avant les réunions du Comité permanent prévues en décembre 2000.

4. Application concrète de l'article 8 : Le Comité permanent d'experts a décidé que les travaux des experts devraient se poursuivre sur les questions touchant l'application concrète de l'article 8. À cette fin, le Canada accueillera en novembre 2000 à Ottawa un atelier visant à préparer des recommandations détaillées suffisamment tôt pour qu'elles puissent être examinées en décembre 2000 par le Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention.
5. Clarification des questions touchant les mines conservées au titre de l'article 3 : Le Comité permanent d'experts a souligné la nécessité de mieux comprendre les questions touchant la conservation de mines antipersonnel à des fins de formation et de mise au point au titre de l'article 3 de la Convention et a reçu à cet égard de nombreux éclaircissements des États parties. Pour mieux préciser les raisons pour lesquelles les mines sont conservées et utilisées d'une manière conforme à l'article 3, les Coprésidents du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, la Belgique et le Zimbabwe poursuivront le dialogue à ce sujet lors des futures réunions du Comité permanent.
6. Incitation à l'établissement de textes nationaux d'application : Le Comité permanent d'experts a invité les États parties à coopérer avec les organisations intéressées pour mettre au point un ensemble d'échantillons de textes d'application existants pour aider d'autres États parties à établir leur législation. Donnant suite à cette suggestion, le CICR coopérera avec la Campagne internationale pour l'interdiction des mines, les Coprésidents du Comité permanent sur l'État et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, la Belgique et le Zimbabwe, et d'autres parties intéressées pour mettre au point et diffuser cet ensemble d'échantillons de textes législatifs.
7. Préparatifs des Assemblées des États parties : Le Comité permanent d'experts avait préparé la deuxième Assemblée des États parties. Poursuivant sur cette voie, les Coprésidents du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, la Belgique et le Zimbabwe veilleront à ce que soient menés les préparatifs de la troisième Assemblée. Dans ce contexte, les Coprésidents réexamineront le règlement intérieur en consultation avec le Comité de coordination.

Appendice

MINE ACTION CALENDAR OF EVENTS

September

16: Handicap International Landmines Day. Events in Belgium, France, Germany and Luxembourg. Shoe pyramids in 16 cities throughout France. Contact: Handicap International, sylviebrigotHI@compuserve.com or www.handicap-international.org

19-20: Varese, Italy. Use of Satellites and Integrated Technologies for Humanitarian Purposes co-organized by EURISY and the European Commission/Joint Research Centre. Contact: Tel +39 0332 789370; Fax: +39 0332 782435; email: dorit.schlittenhardt@jrc.org

21: Brussels, Belgium. Landmines Awareness Day in the European Parliament. Contact: sylviebrigotHI@compuserve.com

22: Queensland, Australia. Exhibition opening at the Queensland Museum on refugees and landmines. Exhibitions throughout Queensland 22 September B19 November organized by Austcare. Contact: qldoffice@austcare.org.au

25: Bogota, Colombia: Launching of the book, Sembrando minas, cosechando muerte. Contact: cccminas2@cccminas.org

28: Tokyo, Japan: Symposium on Landmines. Contact: shimizu@jca.ax.apc.org

28-29: Luanda, Angola. SADC Landmine Victim Assistance Workshop to develop a "SADC Plan of Action for Landmine Victims" organized by SADC's Regional Mine Action Coordination Office in Gaborone, Botswana. Contact: JML Ndlovu at JMNdlovu@sadc.int

October

7-15: Australia. Refugee Week. Clearing a Safe Path. Events in all states. Contact: qldoffice@austcare.org.au

8: Spain and France. Cambodian Landmine Dancers with 13 year old survivor Srey Mom tours Spain and France from 8 Oct B4 December. Contact: camban@camnet.com.kh

11: Colombia. Conference at the University of Los Andes - A Colombia and Anti-Personnel Mines: What you can do. @ Contact: cccminas2@cccminas.org

17: Azerbaijan. On the occasion of Azerbaijan Republic Day, "Azerbaijan without Mines" meeting with participation of governmental institutes, national NGOs, political parties and journalists. Contact: root@ipd.baku.az

18: Sydney, Australia. Media event and presentation to Cambodian Para-Olympics Team of mine survivors. Contact : fmorgan@ncca.org.au or AUSAID

25-27 : Djibouti, Republic of Djibouti. Horn of Africa/Gulf of Aden Conference on Landmines hosted by the Ministry of Foreign Affairs of Djibouti in collaboration with the Institute for Practical Research and Training. Contact : Tel/Fax : +252 2 52 3152 or ahesa@rocketmail.com

28 : Djibouti : Landmine Monitor Meeting for Horn of Africa Researchers.
Contact: ahesa@rocketmail.com or lm@icbl.org

November

4-5: Buenos Aires, Argentina. Americas Landmine Monitor researchers and ICBL campaigners meeting. Contact: macinfo@web.ca

6-7: Buenos Aires, Argentina. Regional Seminar on Stockpile Destruction of Antipersonnel Mines co-hosted by the Governments of Argentina and Canada in collaboration with the OAS Mine Action Program and the United Nations Regional Centre for Peace, Disarmament and Development in Latin America and the Caribbean (UN-Lirec). Contact: Mélanie Régimbal, Mine Action Team, Department of Foreign Affairs and International Trade (Canada); fax: 1 613 944 2501; email: melanie.regimbal@dfait-maeci.gc.ca; or: Santiago Villalba, Division of Internal Security, Nuclear and Space Affairs, Ministry of Foreign Affairs. Fax: 5411 4819 7828; email svi@mrecic.gov.ar

12-13 : Bandar Seri Begawan, Brunei Darussalam: APEC Summit.

13: Melbourne, Australia. World Vision Australia International Landmines Seminar. Objectives: a forum for exchange between NGOs, interested members of the public and landmine sectoral specialists, on current issues for advocacy and programming. Contact: Heather Elliott, World Vision Australia: Fax: +61 3 9287 2315, email: elliotth@wva.org.au

X: Ottawa, Canada. Workshop on the operationalization of Article 8.
Contact: kerry.brinkert@dfait-maeci.gc.ca

X: Kiribati. South Pacific Forum. Contact: <http://www.forumsec.org.fj/>

X: International Landmines Conference hosted by World Vision Australia. Contact: Rob Lutton, World Vision Australia, luttonr@wva.org.au

December

3: International. Third Anniversary of the Opening for Signature of the 1997 Landmines Convention and International Day for Disabled Persons.

4-8 Geneva, Switzerland. Meetings of the Standing Committees established by the SMSP to the Convention. Contact: GICHD. Tel: 41 22 906 1662/63; Fax: 41 22 906 1690; email: gichd@gichd.ch; web site: <http://www.gichd.ch>

4-8: St. Petersburg, Russia. First Hockey-on-Prostheses Championship. Contact: International Institute for Prosthetic Rehabilitation of Landmine Survivors, Tel: 781-297-1204; email: mpitkin@lifespan.org

11-15: Geneva, Switzerland. Meeting of States Parties to the Amended Protocol II of the Convention on Certain Conventional Weapons.

X: Paris: European Union Summit.

2001

February

15-16: Bamako, Mali. Seminar on Universalization and Implementation of the Ottawa Convention in Africa organized by France, Canada and the OAU. Contact: Sébastien Carrière, Mine Action Team, Department of Foreign Affairs and International Trade (Canada); fax: 1 613 944 2501; email: sebastien.carriere@dfait-maeci.gc.ca

May

7-11 Geneva, Switzerland. Meetings of the Standing Committees established by the SMSP to the Convention. Contact: GICHD. Tel: 41 22 906 1662/63; Fax: 41 22 906 1690; email: gichd@gichd.ch; web site: <http://www.gichd.ch>
